

Objet : Demande de subvention Complexe tennistique – Conseil départemental

**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AILLY SUR NOYE**

Vu les articles L 2122-22 et 23, L 2131-1 et 2 du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction comptable « M57 »,  
Vu la délibération N° 001 du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 portant délégation permanentes données au Maire par le conseil,

**CONSIDÉRANT** que la commune a missionné dès 2020 le bureau d'études AEDIFICEM pour la réalisation d'une étude de programmation portant sur la requalification des installations sportives du stade municipal,

**CONSIDÉRANT** que les années 2021 à 2023 ont été consacrées au choix de la maîtrise d'œuvre, au déroulé des études correspondantes, à l'acquisition du foncier et enfin à la consultation des entreprises,

**CONSIDÉRANT** que les contours de cette opération d'ensemble sont maintenant connus et ont permis de la décliner en trois projets distincts et fonctionnellement indépendant de sorte que leur réalisation puisse être étalée dans le temps et par conséquent budgétairement supportable par la commune, comme suit :

	PROJET 1 - 2024 « 2 courts couverts »	PROJET 2 - 2025		TOTAL
		« club-house, vestiaires, locaux annexes »	« Courts extérieurs / paddle / mise en accessibilité »	
Travaux	1 952 231 €	519 879 €	488 562 €	2 960 872 €
Acquisition terrain *	117 371 €	31 256 €	29 373 €	178 000 €
Maîtrise d'œuvre AVP *	139 529 €	37 157 €	34 918 €	211 604 €
Etudes géotechniques *	3 623 €	965 €	907 €	5 495 €
Mission Contrôle Technique *	4 860 €	1 294 €	1 216 €	7 370 €
Mission CSPS *	2 967 €	790 €	743 €	4 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 220 581 €</b>	<b>591 341 €</b>	<b>555 719 €</b>	<b>3 367 641 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 147 060 €</b>		

**CONSIDÉRANT** qu'il y a maintenant lieu de solliciter les financeurs institutionnels pour les projets se rapportant à la construction des projets de construction de deux courts couverts et d'aménagement de vestiaires, d'un club house et de locaux annexes. L'assiette éligible intégrant le coût des études et des travaux s'élève à 1 446 460 € HT,

**CONSIDÉRANT** que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 02/10/2023

ID : 080-21800099-20230928-ARDM20230928-AR

	PROJETS 2024 et 2025	
Etat – DSIL 2021 (attribuée)	424 775 €	12,01 %
Etat (DETR, DSIL, ANS)	575 225 €	17,08 %
Conseil Départemental de la Somme	600 000 €	17,82 %
Conseil Régional des Hauts de France	600 000 €	17,82 %
FFT	75 000 €	2,23 %
Commune	1 092 641 €	32,44 %
	<b>3 367 641 €</b>	<b>100,00 %</b>

## DECIDE

**Article 1 :** Afin de financer le 2ème projet, qui sera réalisé en 2025, la commune sollicite l'aide financière du conseil départemental de la Somme au titre de son dispositif « Soutien aux équipements sportifs » à hauteur de 300 000 €.

**Article 2 :** Il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

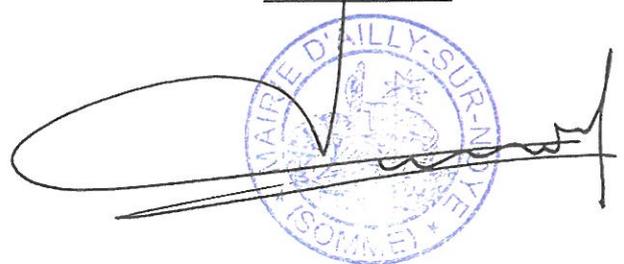
**Article 3 :** Madame la Directrice Générale des Services, ainsi que Monsieur le Comptable Public, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 4 :** La présente décision :

- sera transmise à M le Sous Préfet de Montdidier au titre du contrôle de légalité,
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire d'Ailly-sur-Noye dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Art 411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Amiens par courrier, ou sur le site Télérecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait à Ailly-sur-Noye, le 28 septembre 2023

Le Maire  
**Pierre DURAND**



Hôtel de ville - Rue Saint Martin - 80250 AILLY SUR NOYE

Tél : 03 22 41 71 71

Courriel : [mairie@aillysumoye.fr](mailto:mairie@aillysumoye.fr)

Heures d'ouverture : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h/12h30 et de 13h30/17h - le mercredi de 9h/12h30 et de 14h/19h, le samedi de 9h à 12h

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux : <https://www.facebook.com/mairieAillysurNoye/>

Application mobile : Intramuros : Ailly-sur-Noye